



Direction de la Transition Écologique et du Climat

2022 DTEC 49 Adhésion de la Ville de Paris au programme de l'Organisation des Nations Unies « Making Cities resilient »

PROJET DE DELIBERATION

EXPOSE DES MOTIFS

Mesdames, Messieurs,

En 2017, le Conseil de Paris adoptait la Stratégie de Résilience de Paris. Celle-ci a permis d'engager 35 actions concrètes pour transformer Paris autour d'une vision, celle d'une ville qui s'appuie sur ses habitants, adapte ses infrastructures, mobilise l'intelligence collective et les territoires qui l'entourent pour transformer les défis du siècle en opportunités. Le processus de refonte de cette stratégie a été engagé officiellement le 19 octobre 2022.

Sélectionnée dès 2014 pour devenir membre du réseau des « 100 Villes Résilientes », la Ville de Paris a renouvelé en juillet 2022 son adhésion au « Réseau des Villes résilientes ». Le programme développé par l'Organisation des Nations Unies « Making Cities Resilient 2030 » s'inscrit dans cette même dynamique d'engagement au sein du mouvement mondial des villes face aux crises du XXI^e siècle.

Le projet "Making Cities Resilient 2030" (MCR2030) a été lancé le 28 octobre 2020 pour une durée de dix ans à partir du 1er janvier 2021. Il s'agit d'une initiative multipartite, co-créée avec des partenaires clés tels que C40 Cities, ICLEI (Local Governments for Sustainability), la Fédération internationale des sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (IFRC), le Réseau des villes résilientes (R-Cites), le Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-HABITAT), le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS), le Groupe de la Banque mondiale, le Bureau des Nations Unies pour la réduction des risques de catastrophe (UNDRR) en assure le secrétariat. Il regroupe aujourd'hui 110 villes dans le monde et 150 villes en Europe, dont la ville de Cannes en France.

La MCR 2030 offre aux villes des conseils et un soutien pour comprendre les enjeux liés à la réduction des risques et à la résilience, améliorer la planification stratégique pour réduire les risques de catastrophe, et mettre en œuvre des mesures concrètes.

En participant à ce programme MCR 2030, la Ville de Paris bénéficiera de l'appui du programme et de sa visibilité, notamment pour identifier de nouvelles opportunités d'engagements et de partenariats et pour accroître le rayonnement de Paris, ville pionnière en matière de résilience. La Ville de Paris rejoindrait ainsi le groupe de villes motrices au sein de MCR 2030 et pourra y jouer un rôle de leader, pour les territoires français notamment.

Par cette adhésion, la Ville de Paris s'engage à :

- Poursuivre son engagement en faveur de la résilience urbaine et agir concrètement pour renforcer résilience du territoire parisien ;
- Poursuivre et renforcer sa stratégie de résilience et de réduction des risques de catastrophe ;
- Mettre en œuvre, réaliser et maintenir des actions spécifiques de résilience dans tous les services de la Ville et partager ses retours d'expériences avec d'autres villes du réseau MCR 2030, notamment par le biais du tableau de bord MCR 2030.

L'adhésion à ce programme ne comporte aucun engagement financier.

Dans la continuité de l'engagement international de Paris pour la résilience urbaine, et afin de faire rayonner nos actions en France et dans le monde, je vous propose de bien vouloir approuver l'adhésion de la Ville de Paris au programme « Making Cities resilient 2030 ».

Je vous prie, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir en délibérer.

La Maire de Paris

|
|



Direction de la Transition Écologique et du Climat

2022 DTEC 49 Adhésion de la Ville de Paris au programme de l'Organisation des Nations Unies « Making Cities resilient »

Le Conseil de Paris,

Vu le Code général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération du 25 septembre 2017 par laquelle Madame la Maire de Paris a présenté le projet de Stratégie de résilience de Paris ;

Vu le projet de délibération en date du _____, par lequel Madame la Maire de Paris propose d'approuver l'adhésion de la Ville de Paris au au programme de l'Organisation des Nations Unies « Making Cities resilient » ;

Sur le rapport présenté par Mme Pénélope KOMITES au nom de la 5^{ème} commission ;

Délibère :

Article 1 : la Ville de Paris, représentée par Madame la Maire de Paris, est autorisée à adhérer au programme de l'Organisation des Nations Unies « Making Cities resilient ».

|
|